

FEDERATION FRANCAISE DE VOILE
OPTION DE GARANTIE COMPLEMENTAIRE

**OPTION – ACCUEIL DE GROUPES D'ENFANTS ET ADULTES DANS LE
CADRE DE JOURNEES DECOUVERTE DE LA VOILE**

Références de l'association affiliée :

Les MMA vous proposent de souscrire à l'option de garantie complémentaire au contrat 112 024 350 souscrit par la Fédération.

La garantie « Responsabilité Civile » du contrat est alors accordée à **l'association affiliée et aux enfants et/ou adultes accueillis.**

La cotisation est déterminée suivant la date de souscription :

- Jusqu'au 30 juin : **100€**
- du 1^{er} juillet au 30 août : **70€**
- A compter du 1^{er} septembre : **40€**

Les garanties prennent effet le lendemain de la date de demande de souscription et cessent le 31 décembre de l'année en cours.

BULLETIN D'ADHESION DESTINE AUX ASSOCIATIONS AFFILIEES FFV

A adresser à :

**MMA OC COLLECTIVITES
Sandra PRETTO
14 boulevard Marie et Alexandre OYON
72030 LE MANS Cedex 9**

Je soussigné,.....représentant l'association:.....

Adresse :

Souhaite souscrire à l'option de garantie complémentaire au contrat FFV N°112 024 350

**Accueil de groupes d'enfants et adultes dans le cadre de journées
découverte de la voile**

Je joins un chèque de €, libellé à l'ordre de MMA.

Fait à le

Signature,